

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PROFORM sur la commune principale de l'AIOT 10 Chemin de la Plaine 69390 Vourles.

La référence de votre dossier est A-3-N6X3LWF90 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/08/2023 à 10h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32697976200043**

Raison sociale **PROFORM**

Forme juridique **SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

10 CHEMIN DE LA PLAINE - ZONE DES ECLAPONS

VOURLES

69390 VOURLES

Signataire

Qualité : **PDG GROUPE**

Référent

Fonction : **RESPONSABLE HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PROFORM**

Description des activités :

Fabrication de raccords, coudes, tés, réductions, brides, caps, collets, fonds, épingles, serpentins et autres pièces spéciales, composants tubulaires, canalisations et tubulures complètes. Cintrage et formage à froid, hydroformage, usinage, assemblage et soudage de tubes, tôles et profilés en acier inoxydable, alliages de nickel, de titane, d'aluminium, et autres métaux selon spécifications clients.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **10 Chemin de la Plaine 69390 Vourles**

X : 837343

Y : 6507977

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	900 kW	DC	
		Installation de	Puissance		

2910	2910-A-2	combustion	thermique nominale 3.77 MW	DC
3.2.2.0	2	Obstacle dans le lit majeur d'un cours d'eau	surface 6750 m2	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont issus de la production de l'usine, l'entretien ou à la maintenance des équipements, l'activité humaine et tertiaire. Sur le site, les déchets sont principalement en mélange, issus des activités administratives, de quelques activités de réception produits (papiers, cartons films d'emballage ...) et des rebuts de fabrication. Les déchets sont triés et stockés dans des bennes ou conteneurs étanches sur rétention et couvertes des eaux de pluie. Leur élimination est associée à l'émission d'un bordereau de suivi de déchets (BSD) lorsque nécessaire, accompagnant le déchet pendant toute la phase de transport suivant la réglementation ADR jusqu'à l'installation destinataire, celle-ci pouvant être un centre autorisé, un centre de regroupement et de pré-traitement.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **extincteurs, RIA, Poteaux incendie sur site et bassins d'adduction d'eau**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation est dotée des moyens réglementaires de lutte contre l'incendie et appropriés aux risques

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Dossier n° 13766215 en attente de finalisation**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)